

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur David Houlmann	PS
	Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 20 octobre 2025 au Collège des Forges en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal, chef de dicastère et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- Mme Yasmine Ponnampalam, resp. secteur zoologique (Muzoo)
- M. Nicolas Margraf, resp. secteur muséal (Muzoo)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- Mme Kahina Hamlaoui, conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)

- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / École obligatoire (EOCF)

L'augmentation du nombre d'élèves depuis une année a occasionné l'ouverture de cinq classes, ce qui se répercute sur le budget. La fermeture de la classe des Planchettes à la rentrée n'a quant à elle que peu d'influence.

La thématique des remplacements, dont la charge financière est conséquente, et le bien-être du personnel ont été abordé au Conseil d'établissement scolaire.

Une augmentation de l'hétérogénéité des classes est constatée au cycle 1. Il est en particulier rappelé l'importance des deux premières années scolaires avec l'accueil des élèves allophones, de ceux qui n'ont pas les prérequis et l'inclusion des élèves à besoins particuliers. L'ANEDES (Association neuchâteloise des directions d'établissements scolaires) travaille sur un projet de duo pédago-éducatif.

Afin de mieux préparer l'entrée à l'école, un courrier est désormais envoyé aux parents 18 mois avant celle-ci indiquant une liste de prérequis et une liste de ressources pour exercer les compétences des futurs élèves. Dans la même optique, une visite médicale est rendue obligatoire à 4 ans, afin de permettre la détection d'éventuels troubles ou difficultés. La Ville poursuit sa participation à FLORA, projet cantonal sous la responsabilité du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Il propose des accueils visant à faciliter l'intégration des enfants qui vont entrer à l'école ainsi que du soutien aux parents pour une meilleure compréhension du milieu scolaire. Sont concernés les enfants qui n'ont jamais été socialisés dans une structure préscolaire ou apparentée. Le concept prévoit pour les parents inscrits, qu'ils s'engagent à suivre 4 séances d'information afin de les accompagner et les responsabiliser dans le futur parcours de leurs enfants.

Le Canton mène également une réforme visant à remplacer les mesures BEP (besoins éducatifs particuliers) par un plan de mesures de soutien individualisé. Les aménagements simples, nécessaires pour certain-e-s et utiles pour toutes et tous, seront de la compétence directe des enseignant-e-s qu'il s'agira d'accompagner.

L'expérience de co-enseignement menée au Collège de l'Ouest est très positive. Bien qu'elle soit encore en phase d'ajustement, l'objectif serait de pouvoir pérenniser ce modèle et d'y faire entrer des élèves de formation spécialisée. Quant à son financement, les ressources de certaines classes spéciales pourraient être réinvesties dans ce dispositif.

Dans un souci de favoriser l'intégration des élèves, un inventaire des offres locales a été fait. Le rapport met en évidence plusieurs points d'amélioration et a proposé des pistes d'actions prioritaires, dont plusieurs sont déjà mises en place.

Un commissaire demande si la taille de la cour du Collège de l'Ouest est suffisante par rapport au nombre d'élèves. Elle est effectivement petite par rapport à d'autres collèges, mais des mesures sont prises, telles la présence de plusieurs surveillant-e-s durant les récréations ou le décalage de l'heure de la récréation des élèves de 1-2^e. De même, l'entrée dans le collège se fait par classe. Par ailleurs, la surface de jeu de balles a été limitée et la cour dispose désormais de jeux d'équilibres et d'îlots d'animations.

Le même commissaire demande si une réflexion sur une utilisation différente de l'importante surface bétonnée du Collège de Bellevue est en cours. Il lui est répondu que celle-ci pourrait être un emplacement potentiel pour un agrandissement futur du collège.

Il est demandé quelles sont les moyennes d'élèves par classe. Les moyennes sont édictées par le Canton, à savoir 18 au Cycle 1, 19 au Cycle 2 et 20 au Cycle 3. Depuis plusieurs années, celles-ci sont bien respectées par l'EOCF.

Un commissaire demande des nouvelles sur l'engagement d'une infirmière en psychiatrie évoqué lors des comptes. Il n'y a pas de nouveaux éléments à ce sujet pour des raisons essentiellement financières. En effet, une infirmière pour 1'800 élèves est le plafond pour obtenir des subventions de l'État. Aujourd'hui, la collaboration au quotidien avec le médecin scolaire est fondamentale, d'autant qu'il dispose d'une solide formation en psychiatrie.

Plusieurs questions sont en lien avec le sujet de l'alimentation : sensibilisation aux boissons énergisantes, à l'excès de sucre, aux conséquences de l'alimentation sur la santé ou encore au jardinage. Sur toutes les années de scolarité, l'EOCF met en place différentes mesures : travail sur les dix-heures ou sensibilisation à l'alimentation. Dans le cadre de l'EFA (économie familiale), les aspects de nutrition sont pris en compte par des enseignantes de mieux en mieux formées et sensibilisées sur ces questions. Par ailleurs, les circuits courts tout comme les commerces locaux sont privilégiés le plus

possible. Quant au jardinage, il y a des espaces dédiés dans chaque secteur pour les classes.

Enfin, il est demandé si les élèves sont sensibilisés au bénévolat ou aux activités citoyennes. Des membres du Parlement des Jeunes passent régulièrement dans les classes et des activités extra-scolaires sont aussi proposées. Cette thématique pourrait toutefois être davantage creusée.

490 / Intégration et cohésion sociale

Deux des principaux axes de travail du service sont la participation et le sentiment d'appartenance, notamment au travers du LOCAL et de la carte citoyenne.

Le LOCAL touche essentiellement des publics éloignés de l'administration. Après deux ans d'existence et d'expérience, les besoins des personnes sont mieux ciblés par des informations individualisées et collectives. La déléguée relève la complémentarité de ce dispositif avec les autres services communaux, tant en termes de politiques que de visibilité. Le LOCAL est désormais placé autant dans la politique cantonale que fédérale et l'objectif est de le pérenniser. Enfin, il est précisé que plus de 2'000 personnes représentant 43 nationalités ont bénéficié des prestations du LOCAL depuis ses débuts.

Quant à la carte citoyenne, la phase test a été prometteuse en touchant beaucoup de publics diversifiés. Des développements de l'application seront proposés à futur en vue de son amélioration. Un travail de fond doit encore être mené en parallèle pour permettre notamment aux sans-papiers d'accéder à certaines prestations (banque, santé, police, logement).

Le service travaille également avec le service à la population afin de repenser le concept d'accueil. L'organisation des soirées d'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s sera d'ailleurs reprise par le service de l'intégration, notamment en vue de toucher un public plus large.

Pour permettre le financement de différents projets associatifs, le service bénéficie d'une manne financière cantonale de CHF 40'000.- et de CHF 10'000.- propres au service. Une quarantaine de projets ont ainsi pu être soutenus. Parmi eux, une exposition cette fin d'année se tiendra à la Rue Traversière sur les restaurants sociaux Ekir et La Source. La première édition de Festi'Forges s'est déroulée cette année avec succès et sera sans doute reconduite l'an prochain.

Au niveau de la scolarité, le dispositif des personnes relais ainsi que le poste d'éducateur social (qui a pu être reconduit jusqu'en juillet 2026), démontrent toute l'importance d'avoir une action au sein même du collège, dans les familles et au niveau du quartier.

Dans le cadre de la feuille de route pour une administration exemplaire, le Groupe Diversité a proposé au Conseil communal un certain nombre d'actions à mettre en place (formations, guides de bonnes pratiques, questionnaire aux usager-ère-s pour mesurer le potentiel d'inclusivité de l'administration). Dès 2026, une Charte de la diversité, portée par le Conseil communal, verra le jour et servira de ligne de conduite pour l'ensemble des services.

Le service entend poursuivre ces projets en 2026, dans le but non seulement d'accueillir les habitantes et habitants, mais aussi et surtout de les rendre autonomes au sein de la collectivité.

Un commissaire salue les efforts fournis par le service, dont les bénéficiaires ne sont pas chiffrables mais conséquents. Il constate une baisse importante dans les "Prestations de services de tiers" (3130000) ainsi qu'une augmentation conséquente de locations et en demande les raisons. En 2024, l'Université a été mandatée pour l'accompagnement sur la carte citoyenne, mandat qui ne sera pas renouvelé. Ce poste comprendra uniquement le développement. Quant aux locations, suite au départ de Capitale culturelle, une nouvelle répartition des m² du 11^e étage a été faite.

Un autre commissaire relève la dynamique positive du service et les nombreuses initiatives. Il indique regretter le peu de liens avec le sport, pourtant vecteur d'intégration pour les jeunes. Une cartographie complète des clubs sportifs a été réalisée avec le service des sports. Un accompagnement plus poussé par des bénévoles de Caritas existe également.

Enfin, pour répondre à un commissaire, la déléguée indique qu'entre 100 et 200 personnes sans-papiers sont installées à La Chaux-de-Fonds. Le service va travailler avec le réseau Maison de la Santé et Ekir. L'approche du service se veut évolutive, mais prudente.

500 / Service des affaires culturelles

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de 2025, tout en marquant la phase finale de Capitale culturelle suisse (CCS). Elle sera notamment consacrée à la recomposition de l'équipe de CCS suite au départ de la direction artistique, ainsi qu'à la transmission des dossiers du délégué culturel démissionnaire.

D'ici au 31 mars 2026, ce dernier souhaite avoir initié une concertation avec le Canton concernant la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

Le budget 2026 présente une hausse de CHF 151'310.- par rapport à 2025, sans augmentation ni des salaires ni des subventions. Cette évolution s'explique principalement par l'impact du soutien à CCS sur les amortissements (3320010), en hausse de CHF 160'000.-. De leur côté, les charges de transfert diminuent de CHF 30'000.-, marquant la fin de la subvention de fonctionnement accordée à CCS ces trois dernières années (3636048). Une révision comptable explique également les variations relatives aux charges "Eau-Électricité-Gaz" (3120010) et aux recettes de remboursement de charges locatives (4489010) pour la Villa Numa.

Concernant les acteur-trice-s culturel-le-s, la majorité des structures subventionnées demeurent fragiles depuis la pandémie : Bikini Test, CCHAR, La Plage, Quartier Général, Pôle Nord, Société de Musique, Perspectives Musique, Les Murs du Son, 1000 Jazz, 2300 Plan 9, Passion Cinéma, Club 44, Mille fois le temps, Cargo, Circo Bello ou encore La Turlutaine... L'objectif pour 2026 est de maintenir une dynamique positive autour de CCS, malgré les incertitudes persistantes. La question de la professionnalisation du secteur demeure centrale, mais les marges d'intervention de la Ville restent limitées tant que l'État n'a pas précisé ses modalités d'action. La LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques) prévoit une concertation renforcée entre les communes et le Canton, enjeu majeur des discussions à venir en 2026.

Sur le plan opérationnel, la situation du Bikini Test s'est stabilisée grâce à un renouvellement du comité et à un programme de relance plus ciblé : sur huit soirées récentes, une seule a été déficitaire. Le délégué mentionne la demande récurrente d'intégrer le bâtiment au patrimoine administratif, afin que la subvention de CHF 103'000.- soit entièrement consacrée au fonctionnement. Par ailleurs, un partenariat pour la mise en place d'une navette est à l'étude afin d'améliorer la sécurité de la Rue du Collège, problématique identifiée par le service et les autorités.

Enfin, à propos de la baisse des soutiens distribués par la Loterie Romande, il faut rappeler que 10%, à savoir CHF 1'500'000.-, sont désormais administrés directement par le Conseil d'État via le Fonds d'attribution cantonal (FAC LoRo). La baisse de la participation des joueur-euse-s neuchâtelois-ses entraîne une diminution des recettes, alors que les demandes de soutien augmentent. Si l'indépendance de la Loterie Romande

demeure un principe intangible, une concertation renforcée entre les villes, le Canton et la LoRo apparaît indispensable.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Pour l'émission "Mémoire(s) de Suisse romande", les archives de la RTS ont fait le déplacement à La Chaux-de-Fonds. La projection publique s'est déroulée à la Maison du Peuple et a été l'occasion d'une belle mise en valeur de nos archives et de notre ville auprès d'un public venu en nombre.

L'exposition consacrée à Yves Velan est toujours en cours. La prochaine exposition sera consacrée à la Turlutaine. En 2026, se tiendra le festival littéraire Mille fois le temps, ainsi que BiblioWeekend, événement national des bibliothèques. La thématique retenue sera celle du jeu, puisque les dates coïncident avec la tenue de Ludesco.

Il est demandé des explications quant à la hausse des prestations informatiques. La majeure partie de ce poste, au niveau des logiciels, concerne le système de gestion de bibliothèque Rero et l'augmentation de ses tarifs. Il reste toutefois moins cher que les alternatives et est performant pour la lecture publique et le patrimoine. Le directeur indique qu'il s'agit d'un système open source, géré par une fondation, ce qui est un grand avantage. Une migration serait un travail extrêmement conséquent et coûteux, sans plus-value. L'État souhaite mettre fin à son financement à l'horizon 2027, avançant le fait que les bibliothèques relèvent de la compétence des communes, ce que nous contestons.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

À la question sur les raisons de la hausse de la fréquentation ces dernières années, il est répondu que les bibliothèques fonctionnent comme un « troisième lieu ». Le public y trouve un lieu de vie et de sociabilité. Le riche programme d'animations lui permet de découvrir ce lieu et ses ressources, et d'y revenir.

À la question sur l'augmentation du poste 3160010 relatif aux locations, il est expliqué que le propriétaire des bâtiments de Président-Wilson, la CPCN, n'avait pas adapté le loyer commercial à l'IPC depuis 1994.

505 / Archives de la Ville

Le service est très impliqué dans le futur CAP (Centre archives et patrimoine), au même titre que les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque. Les travaux

sont dans la phase de démolition et de terrassement, et se déroulent conformément au planning fixé.

Des restaurations de parchemins sont prévues pour 2026, expliquant l'augmentation de CHF 13'000.- dans le budget au poste 3154001 "Entretien objets du patrimoine culturel".

Il est demandé si tout le matériel et mobilier seront réutilisés au futur CAP. Le mobilier de bureau est actuellement vieillissant et pas optimal d'un point de vue ergonomique : du mobilier neuf sera acquis, comme mentionné dans le rapport présenté au Conseil général. Concernant les étagères mobiles pour les archives, les déménager coûterait trop cher, mais elles seront réutilisées sur place, au Collège des Endroits, pour d'autres usages.

510 / Services généraux des musées

Le budget 2026 reste globalement similaire aux précédents. L'écart d'environ CHF 60'000.- provient de la fin de certains amortissements. Il a été demandé un montant de CHF 4'500.- au poste 3101042, afin de changer les luminaires du dépôt communal commun des musées. Il s'agit d'une première étape de remplacement des anciens luminaires par du LED.

Le dossier du dépôt mutualisé reste central car actuellement les conditions de conservation ne sont pas adéquates. Le dépôt loué aurait dû être quitté à fin 2026, mais faute de solution, le bail a pu être prolongé avec un terme en 2031. Plusieurs pistes sont actuellement analysées : nouvelle construction sur une parcelle communale, location ou réhabilitation de différents locaux communaux.

511 515 / MUZOO

Le secteur muséal est dans sa troisième année d'exploitation et se trouve en phase de consolidation, qu'il s'agisse du bâtiment, de sa notoriété ou encore de l'attractivité du site. La fréquentation est très réjouissante. Le Prix Meyvaert pour la durabilité écologique reçu récemment récompense les efforts continus de MUZOO pour réduire son empreinte écologique, promouvoir la biodiversité et impliquer la communauté dans des actions de protection de la nature.

Il n'y a pas de changement au niveau des effectifs, même si ceux-ci s'avèrent restreints. Au programme, citons la future exposition dédiée au Joba Mena, un poisson d'eau douce malgache, en danger critique d'extinction, à découvrir au printemps. À futur et compte tenu de l'expérience de ces trois

années d'exploitation, il apparaît pertinent de développer l'accueil des publics et de revoir la mezzanine.

Un commissaire constate une diminution des revenus du poste 4472001 "Locations salles-terrains-installations" et en demande la raison. Les salles sont bien utilisées, mais très souvent louées à l'interne de la ville ou à des associations partenaires avec des gratuités ou des rabais, ce qui n'engendrent pas de revenus. Le souhait de MUZOO et de tous les musées reste de valoriser les locaux pour générer de nouvelles rentrées financières tout en jouant un rôle d'accueil auprès des sociétés locales.

Il est demandé la raison de l'augmentation du poste "Prestations de services de tiers". Il s'agit de mandats pour les expositions puisque le secteur ne dispose pas de ressource interne en muséographie ou scénographie, bien que la menuiserie communale apporte une aide précieuse.

Un commissaire demande des explications sur le poste 4631100 "Contribution formation duale/apprentis" dont le montant est à 0. Il s'agit d'un tournus des apprenti-e-s d'un service à l'autre, dont les répartitions se font aux comptes.

Un commissaire souhaite connaître les chiffres de la cafétéria. Celle-ci a trouvé son public et les chiffres de 2025 semblent être partis sur les mêmes bases que ceux de 2024. Il en va de même pour la boutique.

Un commissaire regrette un manque de sensibilisation sur les plantes invasives et estime nécessaire de relayer les informations auprès de la population. Il est précisé que différentes informations évoquent cette question, comme les casiers pourvus de noms d'espèces invasives, mais des compléments seront pensés. Il y a également eu une action d'arrachage avec les classes dans le zoo. Le futur projet de la mezzanine prévoit d'aborder cette thématique, tout comme le secteur zoologique.

Quant au secteur zoologique, son objectif est de compter moins d'espèces, mais davantage d'espace pour chacune d'elles. Le cheptel reste relativement stable en termes de nombre d'animaux.

Le prochain gros chantier sera la démolition de l'enclos des ours pour redonner cet espace aux cerfs voisins. Il s'agit de la première étape du projet, l'objectif étant de redonner une surface équivalente dans la partie nord de l'enclos des cerfs, pour les lynx. Cette espèce fait partie d'un programme de reproduction, actuellement impossible à honorer en raison d'un espace trop restreint. Le souhait du secteur est également de terminer le cinquième pavillon du vivarium occupé par un crocodile nain et de rouvrir l'entier du bâtiment au public.

Le secteur fait face actuellement à des problèmes dans le bâtiment de l'écurie nord. En effet, la chaudière temporaire est hors service et le bâtiment n'est pas conçu pour être chauffé. Des solutions sont à l'étude.

Un commissaire demande des précisions sur la structure de la station de soins des animaux. Celle-ci atteint ses limites : entre 700 et 850 individus sont accueillis chaque année. Face à cette hausse d'activité, des démarches ont été entreprises auprès du Canton pour obtenir une augmentation de la subvention. Seul un montant de CHF 2'500.- supplémentaire a été obtenu. Cette aide reste en deçà des besoins réels, d'autant plus que sont accueillis des animaux de l'ensemble du canton, voire au-delà. S'il existe une obligation légale pour les rapaces, il n'y en a pas pour les autres espèces relevant uniquement d'une obligation éthique. Par ailleurs, au-delà de sa mission de soins, la station joue un rôle pédagogique important, de sensibilisation à la protection de la faune. Enfin, la station de soins ne refuse jamais d'animaux, mais collabore régulièrement avec d'autres centres afin d'assurer une prise en charge optimale.

Il est demandé des nouvelles concernant les problématiques d'effectifs. Il manque du personnel tant au secteur muséal que zoologique. Le zoo a rencontré beaucoup de difficultés cette année en raison d'une charge de travail conséquente en termes d'investissement personnel. Un pool de vacataires a néanmoins permis de stabiliser la situation.

Enfin, des nouvelles sont demandées sur l'entretien de la fontaine ludique. Le SEP s'occupe de l'entretien, mais tous les produits et mandataires eau seront imputés à MUZOO. Des difficultés sont rencontrées pour atteindre une qualité d'eau suffisante, tout en restant en circuit fermé pour des questions environnementales. Par ailleurs, les normes sanitaires sont de plus en plus exigeantes.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le musée vivra un moment important en 2026 après une fermeture de plus d'un an qui a engendré un impact financier relativement important notamment sur les activités destinées au public.

En vue de la réouverture agendée en août 2026, des efforts ont été remis sur les postes "Frais de réception", "Annonces-Publications" et "Matériel promotionnel – imprimés".

Dès 2026, le rez-de-chaussée (espaces d'accueil) et le sous-sol (exposition de référence) seront gratuits. Ils inviteront cependant à visiter les espaces payants du premier et du second étage, qui accueilleront dès 2027 les

expositions temporaires. Une diminution des rentrées est donc à prévoir avant une stabilisation en 2027.

Quelques mois seront nécessaires pour lancer le Café. Bien qu'il s'agisse du Café des Musées, il impactera surtout les comptes du Musée d'histoire pour des raisons de lisibilité. Les quatre premiers mois d'exploitation, fin 2026, n'apparaissent pas dans le budget, mais figureront dans les comptes. Il est encore précisé que le Café a été conçu de manière autoporteuse et pour fonctionner même lorsque le musée est fermé, par exemple pour des locations lors d'événements privés.

Un commissaire aurait quand même souhaité voir apparaître dans le budget une évaluation concernant les EPT relatifs au Café avec une compensation de recettes. Une évaluation précise des besoins doit encore être faite. Il aurait aussi été souhaitable d'ouvrir plus tôt dans l'été pour jouir de la terrasse, mais la planification des travaux ne le permet pas. Le conservateur se dit confiant de créer une offre attractive, d'autant qu'il n'y a rien de similaire à proximité. Lors d'une précédente commission, l'idée avait été évoquée de trouver une personne en charge des demandes de subvention. La recherche de davantage de soutien financier reste un objectif et un flyer destiné à faire connaître l'offre des musées aux entreprises est sur le point de voir le jour ; il pourra favoriser les soutiens privés et les revenus des musées (organisation d'événements, privatisations, etc.). De même, la réouverture, tout comme Capitale culturelle permettront de renforcer les liens avec les entreprises de la place.

Un commissaire demande pourquoi les questions de développement durable sont au centre de la programmation de 2027, plutôt que de faire connaître l'histoire culturelle de la ville. Le conservateur précise que les préoccupations concernant la durabilité ont guidé l'ensemble du projet de refonte du musée, tant dans ses pratiques que dans les thématiques abordées dans l'exposition de référence. L'exposition temporaire prévue en 2027 présentera quant à elle une histoire de la musique à La Chaux-de-Fonds et répondra donc à l'attente exprimée ci-dessus.

Il est encore demandé ce qui est et a été déployé durant la fermeture. Comme durant le Covid, le MH s'est déplacé dans les classes. Cela a permis de continuer à participer au programme École-Musée. Le musée a d'ailleurs été soutenu dans cette démarche par le Canton à hauteur de CHF 7'000.-. Les retours sont très positifs. Sur le même modèle, un partenariat est acté avec plusieurs homes où des activités seront créées.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Dans l'ensemble, après l'année faste du 50e anniversaire, le budget montre une année prudente, notamment en lien avec les travaux d'étanchéité. De ce fait, la programmation et l'utilisation des locaux s'adapte également à la fermeture prévue de novembre 2025 au printemps 2026. Des solutions ont été trouvées pour chaque employé-e.

À l'instar du Musée d'histoire, le MIH va entreprendre de se déplacer dans les classes avec des activités de médiation.

Par chance, ce repli engendré par les travaux sera compensé par une intense activité hors les murs et à l'international (notamment avec 115 pièces qui seront exposées en Chine). Le MIH a été plus enclin à prêter des objets de ses collections au vu de la fermeture. Grâce à cette visibilité en Asie, le conservateur espère des répercussions positives.

Concernant les subventions, le conservateur informe que le soutien de la Confédération a été confirmé, aux mêmes conditions, à savoir CHF 150'000.- par an jusqu'en 2030. Un montant de CHF 40'000.- a aussi été reçu pour le patrimoine culturel immatériel en vue de la réalisation de podcasts sur les artisan-e-s de l'horlogerie.

Dès la réouverture au début du printemps 2026 se tiendra l'exposition des nouvelles acquisitions. En juin, suivra une exposition sur l'Observatoire cantonal de Neuchâtel, puis le dernier volet du tournus de la collection Sandoz. Ainsi la convention signée avec cette fondation privée sera close, mais augure d'une collaboration plus forte pour Capitale culturelle en 2027.

Il est demandé si le MIH a subventionné Automates & Merveilles pour l'exposition. Un soutien de CHF 45'000.- répartis en trois fois CHF 15'000.- a été engagé par le Conseil communal.

Quant aux recettes de CHF 1,5 mio figurant au budget des investissements, elles correspondent au montant des subventions du Canton et de la Confédération aux travaux d'étanchéité du fait que le bâtiment est classé.

Un commissaire s'interroge sur les relations du musée avec Tourisme Neuchâtelois. Le conservateur indique que les rapports sont très bons. Le MIH a d'ailleurs été le premier musée visité par la nouvelle direction. Il indique remarquer une prise de conscience du rôle joué par le musée. En revanche, Tourisme Neuchâtelois ne dispose pas de budget pour promouvoir les expositions spécifiques du MIH, mais tient davantage un rôle de relais.

Il est demandé si des pistes sont envisagées pour rendre le musée encore plus attractif et accessible pour les adolescent-e-s, avec pourquoi pas des

espaces plus interactifs. Ce public est le plus difficile à toucher dans un musée, quel qu'il soit. Les efforts faits sur le public enfant et famille porte ses fruits. Mais l'approche doit être différentes pour séduire les adolescent-e-s. Quant aux questions de transmission et de formation, celles-ci sont entreprises avec les écoles, mais également au-travers des journées des métiers d'art.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le budget 2026 est relativement proche de celui de 2025. On peut relever que le poste "Entretien objets du patrimoine culturel" (3154001) a été baissé en augmentant en parallèle de 10% le taux d'activité de la conservatrice-restauratrice. En vue de Capitale culturelle, il est envisagé l'accrochage presque total des collections, ce qui nécessitera un important travail de restauration.

Dans l'actualité, deux expositions dynamiques sont à découvrir jusqu'en janvier 2026 : La Biennale dont le catalogue est en cours, et Aphe, d'une artiste contemporaine bâloise. Le travail est en cours pour les deux prochaines expositions qui se tiendront au tout début 2026.

Deux donations devraient arriver prochainement pour enrichir le patrimoine de la Ville et deux catalogues seront préparés à cette occasion.

Le projet pour Capitale culturelle prévoit d'accrocher toute la collection de peintures en mettant en scène le travail des équipes d'accrochage. Parallèlement, un artiste italien qui travaille sur la notion de copie sera invité. Il s'agit avant tout d'une démarche conceptuelle.

Il est demandé si le projet "Au fait, c'est quoi l'art ?" sera reconduit. Ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour.

Un commissaire demande si une ouverture plus tardive les soirs de semaine serait envisageable en fermant une matinée. Cette question doit être reprise, mais elle est avant tout d'ordre financière. Outre cette problématique, il faut savoir qu'en-dehors des horaires d'ouverture, le musée accueille des classes, mobilisant ainsi du personnel d'accueil, tôt le matin.

À la lecture des documents, un commissaire regrette certains écarts entre comptes et budget en 2024. Il souhaiterait un lissage pour les éviter. Si la remarque est légitime, il convient de rappeler la spécificité du musée : certaines expositions, notamment celles consacrées à des artistes locaux, n'impliquent pas de frais de transport ni d'assurance, à l'inverse d'expositions

avec des externes, ce qui rend difficile toute régularité dans les prévisions budgétaires.

560 / Cultes

Le responsable des cultes rappelle que, depuis la séparation de l'Église et de l'État, la Ville est tenue par un concordat (revu en 2001) qui fixe les devoirs de la Commune en termes de prestations et d'indemnités. Il est précisé que le Canton reconnaît trois églises : les catholiques chrétiens, les catholiques romains et les protestants.

Le centre 560 ne comporte que trois lignes dont deux sont déterminées par le concordat. Il s'agit, entre autres, mais pas seulement, des frais d'entretien, de nettoyage, de l'indemnité pour le logement des pasteurs ou encore du chauffage.

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant le budget. L'administrateur fait remarquer que le montant des comptes est depuis quelques années plus bas que celui du budget, car le Grand-Temple, propriété de l'EREN, est relativement peu utilisé. Il y a donc peu de conciergerie. Néanmoins, pour le budget, nous sommes obligés de mettre l'entier de la prestation comme prévu par le concordat. En ce qui concerne le prêt accordé à Notre-Dame de la Paix, son remboursement se poursuit conformément au plan établi et arrivera prochainement à échéance.

Historiquement, le Grand-Temple appartenait à la communauté puis à la Ville. Lors du dernier incendie, les pasteurs avaient insisté pour que la Ville le cède à l'EREN. Par contre la Ville s'était réservé le droit d'utilisation de la tour par une servitude, raison pour laquelle il y a aussi des frais d'entretien pour celle-ci. L'EREN ayant décidé de se séparer du Grand-Temple, des discussions sont toujours en cours avec la Ville pour sa cession, ce qui fait sens au vu de son lien historique.

Si toutes les Églises rencontrent des difficultés financières, l'EREN est une de celle qui en souffre le plus actuellement. Il est rappelé que certaines locations permettent à l'église catholique d'avoir des rentrées financières.

Le nombre de pratiquant-e-s est en baisse. Si le nombre de catholiques romains a également baissé, cette diminution reste moins marquée que celle des protestant-e-s et des juif-ve-s, ce qui fait qu'ils représentent la communauté la plus importante de notre ville. Pour conclure, la Ville entretient de bons liens avec l'ensemble des communautés religieuses présentes à La Chaux-de-Fonds. Quant aux communautés musulmanes ou orthodoxes, il n'y a pas de demande particulière.

Le rapporteur de la sous-commission

M. Alain Vaucher